

Collège Isidore Pelage

PAIEMENT DE LA CANTINE Année 2020/2021

MOIS DE JANVIER/FEVRIER 2021

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	18 jours X 2.20 <u>Déduction 6 jours</u> <u>16 nov au 26 nov</u> <u>(coupures d'eau)</u>	26,40€

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** ou par chèque .

Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLÈGE de STE ANNE** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe ou par **CARTE BLEUE**.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de **3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.**

Les jours de stages seront également décomptés.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève ainsi que les arrêts de maladie.

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION AINSI QUE LE MENU
FIGURENT SUR LE SITE DU COLLÈGE (RUBRIQUE GESTION).